

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 5 novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 5 novembre 2024 à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal en Mairie de FAMPOUX, sous la présidence de M. Didier LEDHE, Maire, pour donner suite à la convocation du 30 octobre 2024 afin de délibérer sur les questions suivantes :

MEMBRES PRESENTS : Didier LEDHÉ, Rudy LEFRANCQ, Nadine MERESSE, Luc GIMONET, Jérôme LEGUAY, Claude LEFEBVRE, Marie-Ange BEAURAIN, Audrey ASSET, Marie-Christine DELPORTE, Claudy CUVELLIER, Samuel HONORÉ, Camille DESCAMPS, Gérald LEGRAND.

MEMBRES EN VISIOCONFERENCE :

ABSENTS EXCUSE : Bernard DELERYUELLE

PROCURATIONS : Bernard DELERYUELLE à Didier LEDHÉ, Jérôme LEGUAY à Rudy LEFRANCQ jusqu'à son arrivée.

SECRETAIRE DE SEANCE : Camille DESCAMPS

Démarrage de la réunion 18h38

1. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2024 est approuvé à l'unanimité (14 pour)
2. Le conseil municipal abandonne le projet de cabinet médical : (6 abstentions, 4 contre et 3 pour)
3. M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de ses fonctions de délégués de Bernard DELERUYELLE et de son remplacement par M. Claude LEFEBVRE
4. Le conseil municipal reporte la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage à une date ultérieure
5. Le conseil municipal décide à l'unanimité de la vente d'un terrain rue des moulins pour 1 € symbolique moyennant la prise en charge par l'acquéreur des frais de bornages et de notaire.
6. Le conseil municipal décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie, Fixe le taux de l'exonération à 50% (comme sur la délibération précédente) et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
7. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre en charge l'achat de miroir routier sauf pour une utilité publique, utilisable par l'ensemble des usagers de la route selon les conditions de l'article 14 de la signalisation routière.
8. Le conseil municipal décide à l'unanimité l'organisation de camp d'ados hiver pour 14 places en février 2025 et autorise M. le Maire à signer tous les documents correspondants.
9. Le conseil municipal désigne à l'unanimité le prestataire pour la fourniture des repas de cantines du groupement de commande et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement des opérations.
10. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la médiathèque départementale et donne pouvoir à M. le Maire afin de signer ce partenariat.
11. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention de partenariat avec la Communauté Urbaine d'ARRAS et donne pouvoir à M. le Maire pour signer ladite convention

12. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à l'unanimité à signer toute demande de financement dans le cadre du projet : la programmation des Ateliers Parents Enfant 2025 du REEAP « les petites Frimousses » pour le COG 2023-2027 au travers de la fiche thématique 4 « Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence. » et l'autoriser à signer la convention en lien avec cette demande ou tout autres documents nécessaires au bon déroulement des opérations de demande de subvention auprès de la CAF.
13. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité sur les 2 listes des admissions en non-valeur de titres pour un montant total de 5 238.05 €.
14. Les questions diverses suivantes sont abordées après les délibérations :
 - a. Point sur la mise en concurrence pour l'assurance communale
 - b. Garde particulier
 - c. Acquisition de figurines de sécurité

Fin de la réunion à 20 h 50

Le Maire, Didier LEDHÉ



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Didier LEDHÉ", written over a horizontal line.

La secrétaire de séance, Camille DESCAMPS

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Camille DESCAMPS", written over a horizontal line.